

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance publique du vendredi 23 novembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 16 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers : 16 novembre 2018

Présents : MM. Jacques SITZ, bourgmestre, Mike GREIVELDINGER et Pierre SINGER, échevins
M^{me} Marianne BEISSEL, MM. Daniel FRÈRES, Jean-Marc Hierzig, Jean-Paul Kieffer, Guy Mathay, Gaston Thiel et Jean-Paul Wiltz, conseillers
M. Yves GORGES, secrétaire communal

Absent(s) a) excusé : M. Georges GITZINGER, conseiller

Point de l'ordre du jour :

3 Règlement-taxe sur un droit d'entrée à un concert

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notant que la ville organise le concert « la vie de Jesus-Christ », Oratorium pour Chorales d'Hommes, Solistes et Grand-Orgue, qui aura lieu en date du 14 avril 2019 à l'église paroissiale ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

DECIDE

à l'unanimité de fixer le droit d'entrée pour le concert prémentionné « la vie de Jesus Christ », qui aura lieu en date du 14 avril 2019 à l'église paroissiale à 15€ par personne.

Le conseil communal,
Suivent les signatures.
Pour expédition conforme
Remich, le 27 mars 2019

Le bourgmestre le secrétaire communal

Ville de Remich – Certificat de publication

Le soussigné bourgmestre de la Ville de Remich certifie par la présente que la décision ci-devant du conseil communal du 23 novembre 2018, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2019 sous réf. 82bx04d20, a été dûment publiée et affichée en date de ce jour, conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Mention en sera faite dans le prochain bulletin communal qui sera distribué à tous les ménages de la Ville de Remich.

Remich, le 27 mars 2019

le Bourgmestre :

le secrétaire: